

Fiche bassin : « Centre Aquatique d'Equeurdreville »

Caractéristiques :

Le centre aquatique d'Equeurdreville met deux bassins à la disposition des scolaires :

- un bassin « ludique » allant d'une profondeur de 20cm à 1,20m, aménageable pour les élèves de palier 1 à 2
- un bassin de natation de 25m sur 12,50m d'une profondeur de 1,20m à 3m, aménageable pour des élèves de palier 2, 3, 4.
- 2 vestiaires collectifs dotés d'une rangée centrale de casier qui permet de séparer filles et garçons (utilisé lorsque l'enseignant est seul avec sa classe
- seules les douches collectives sont utilisées par les élèves.

Dispositif d'accès bassin et de sortie :

- 1- Porte anti-retour à ouverture mécanique à la sortie des vestiaires pour l'accès aux bassins : l'ouverture est effectuée par un éducateur sportif côté bassin lorsque les élèves sont regroupés par les enseignants. Le passage préalable aux douches est obligatoire
- 2- Les élèves sont comptés à l'entrée sur le bassin par l'enseignant et le maître nageur. Signature de la fiche de présence.
- 3- L'ouverture des bassins donne du côté de la petite profondeur du bassin de natation et sur la pataugeoire.
- 4- En fin de séances les élèves sont regroupés et comptés avant la sortie des bassins. Signature conjointe des enseignants et du maître nageur.
- 5- La porte est ouverte puis refermée lorsque le dernier élève est sorti.
- 6- A la sortie des vestiaires, les élèves sont comptés dans le hall : signature conjointe de l'enseignant et du maître nageur
- 7- Une surveillance des bassins est effectuée tant que des élèves sont dans la structure.

Personnes handicapées : accès :

- accès possible depuis l'extérieur jusqu'à l'intérieur des bassins : rampes d'accès roulantes, largeur de portes adaptée, sanitaires...

Organisation liée à la sécurité :

- une classe par créneaux horaires pour les débutants (GS, CP, CE1)
- classes en doublette pour les élèves de Cycle 3
- 10 minutes de battement entre chaque groupe pour éviter les croisements de groupes sur les bassins et dans les vestiaires

Dispositif de sécurité : d'évacuation et de mise à l'abri (PPMS) prévu dans le POS

Convention signée le :

- convention tripartite signée par tacite reconduction en 2000. Cette convention peut faire l'objet d'avenants annuels
- N°: CHH NAT 00 003

Plannings et organisation

- l'élaboration des plannings est sous la responsabilité de l'éducation nationale en la personne du conseiller pédagogique pour l'éducation Physique, sous la responsabilité de l'IEN qui valide le calendrier annuel et le projet pédagogique.
- le planning annuel est constitué conjointement avec le Directeur du centre aquatique et en concertation avec le collège dont les créneaux sont placés sur des blocs horaires spécifiques à la périphérie des horaires primaires.
- planning est transmis :
 - o à la commune au moins deux mois avant le début des activités scolaires
 - o aux écoles dès la mi-juin pour programmer les autres projets en fonctions des dates bloquées

Nombre de classes primaires publiques fréquentant la piscine dans l'année :

- 55 environ classes du canton d'Equeurdreville comprenant les communes de Sideville/Teurthéville et Virandeville
- environ 1450 élèves de la GS au CM2

Durée des modules : 9 à 10 séances annuelles

Organisation des modules : 3 séances par semaine en modules

Durée de la séance : 40 minutes dans l'eau

Conditions d'enseignement :

- Tél : 02 33 01 86 20 Mel : ydeparis@wandoo.fr
- **Directeur du Centre aquatique** : Yoann Deparis
- **Chef du bassin** : Nicolas Beauchet
- **Responsable pédagogique** : Nicolas Beauchet
- **Nombre total de MNS** : 9
- **Nombre de MNS en surveillance par créneau** : 2
- **Nombre de classes sur un même créneau** : 1 ou 2
- **Nombre de MNS en enseignement par créneau** : 2
- **Rapport MNS/classe** : 1/1

Suivi des classes par le même MNS :

Emploi du temps élaboré pour que les éducateurs suivent, autant que faire se peut, la même classe tout au long du module.

Continuité pédagogique :

elle est assurée entre les maîtres-nageurs par un cahier de suivi de classe sur lequel sont indiqués :

- les objectifs de chaque séance
- les activités proposées
- les dispositifs mis en places : groupes, aménagements de bassins...
- les remarques et les orientations éventuelles pour la séance suivante

Modalités de passation des tests d'autonomie, B2N 1 et B2N2, « activités nautiques »

- **Passation assurée par** : par l'enseignant et ou les maîtres-nageurs
- **A quel moment ?** : le test activités nautiques est effectué automatiquement à la fin du module d'apprentissage des CE2. Un double est transmis au conseiller pédagogique
- **Retour des tests vers la circonscription effectué par** : les enseignants. Ce retour pose problème. Un double sera laissé cette année au centre aquatique pour une compilation en fin d'année scolaire

Partenariat

Partenariat MNS/Education nationale Fréquence des réunions et objet : <ul style="list-style-type: none">- une réunion bilan de fin d'année pour analyser les difficultés et les orientations d'organisations à prendre pour l'année suivante- une réunion en fin d'année avec le directeur pour la constitution des plannings- participation d'un ou plusieurs maîtres-nageurs aux réunions d'agrément- rencontres informelles pour la régulation de la mise en œuvre du projet pédagogique- préparation communes des rencontres natation	Partenariat Mairie/Education nationale Fréquence des réunions et objet : <ul style="list-style-type: none">- réunion décidée lorsqu'il s'agit de modifications éventuelles des termes de la convention- rencontre pour la régulation des plannings et des transports associés.- bilan annuel de la fréquentation des scolaires par le CPCEPS
--	---

Documents : voir dans ressources pédagogiques sur le site de circonscription.

- document didactique « enseignement de la natation en milieu scolaire » et outil d'évaluation des comportements de nageurs.
- document pédagogique cadre servant à l'agrément annuel des éducateurs sportifs.

Parents présents dans l'encadrement : Réunion d'information et test pratique pour agréments de parents bénévoles deux sessions annuelles sont organisés en septembre et janvier

Plan des bassins du centre aquatique d'Equedreville.

